

(KK)

ÉTAT DES TERRES À VENDRE POUR COTISATIONS, ET AVIS DE LA VENTE. Sec. 59, par. 21.

Bureau du conseil municipal du comté de

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à (ici insérez le nom du lieu, lundi, le jour de février prochain, à heures de midi pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

DÉSIGNATION DE LA TERRE.					MONTANT DU
Nom de la municipalité.	Concession.	Rang.	Lot.	Etendue.	SUR
					CHAQUE LOT.
	1	2	7	100 acres.	\$3 75
	3	1	6	175 do.	3 50
	5	3	8	200 do.	4 25
	6	4	11	200 do.	4 30

(Si c'est dans une seigneurie, donnez les limites ou le numéro dans le plan et le livre de renvoi pour des fins d'enregistrement, s'il y en a.)

P. Q.

Secrétaire-trésorier de la municipalité  
du comté de

(LL)

## FORMULE DE DÉBENTURE.

Sec. 21, par. 10.

Municipalité d (suivant le cas.)

No.

£

ct. ou stg.

La présente débenture fait foi que la municipalité de (nom de la municipalité,) sous l'autorité d'un règlement passé par le conseil